

# COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 26/03/2021 à 11h39 Réference de l'AR : 002-200043495-20210323-DEC202103\_06-DE

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2021

Délibération n°6

Date de convocation : le 16/03/21

Date d'affichage : le 2 6 MARS 2021

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 23 mars 2021 à 17h30 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :

G.HARANT - Y.BRUN - J.BALITOUT - P.DEROCH - C.COULON - F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - Y.VITU - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - F.HARANG - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - Y.BUFFET - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - D.VALLIERE - D.PIERRE - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.LAHYANI - H.DAUCHEZ - C.CHATELAIN - B.LEBEL - S.WEIL - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - R.CARLIER - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - G.LOISEAUX - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

S.DUPONT à E.DELHAYE - C.MATHIEU à D.VALLIERE - P.MOZIN à S.LETOT-DURANDE - G.BLANCHARD-DOUCHAIN à MM.PASCUAL - E.GOULLIEUX à A.DELEBARRE-TESSEDRE - D.VALISSANT à S.ETIENNE-CHARLES - AM.SAUVEZ à B.LEBEL - A.LEFEVRE à F.JOLY - A.TOURNEUX à F.POIDEVIN - M.BEAUFRERE à C.CHATELAIN - MP.FOURDRAIN-FAY à JM.QUERE - P.CERVI à Y.BUFFET - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés: P.BIEDAL - P.VAN HAMME - Y.LEMOINE - B.TRONEL - R.SIMPHAL

<u>Objet</u>: Dispositif d'aides aux communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon - Demandes de Fonds de concours.

Rapporteur: Mathieu FRAISE

Secrétaire de séance : Claude BARAN

# Exposé:

Vu l'article L 5216.5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales Vu l'article L 1111-10 III du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a entériné la reconduction d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans, sur la période du nouveau mandat communautaire (2020 – 2026).

Rappels de ses principaux principes :

- <u>Objet</u> du fonds de concours : participer aux financements d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisitions de matériels, ...). Le fonds ne financera donc pas les dépenses de fonctionnement,

- Montant maximum alloué par commune sur la durée de 6 ans :

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - **Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04 Email : contact@ca-paysdelaon.fr**N° SIRET : 200 043 495 000 15 - Code APE : 8411Z

- 79 000 € pour les communes suivantes : Athies sous Laon, Aulnois sous Laon, Bruyères et Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Festieux, Laon, Mons en Laonnois,
  - 43 000 € pour toutes les autres communes,
- Le fonds de concours intervient à hauteur de 50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue,
  - Le montant du fonds ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire,
- La participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet,
- Nombre de dossiers pouvant être déposés par commune sur les 6 ans : 15 dossiers maximum,
- $\underline{\text{Modalités de paiement}}$  de la subvention : en une seule fois à la fin de l'opération sur présentation des factures
  - Délai de validité de la subvention : 36 mois

Les dépenses seront prises en compte de façon rétro-active, à compter du 15 juillet 2020 date du Conseil Communautaire mettant en place la nouvelle mandature. La date de la facture fera foi.

Le fonds de concours sera versé au prorata des dépenses réelles hors taxe.

Je vous propose d'individualiser, au titre de ce Fonds de concours les subventions suivantes pour les s ci-dessous :

Dossier n°1 -

Vu la délibération du 16 juin 2020 du Conseil Municipal de BIEVRES.

La commune de BIEVRES a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de travaux de parking devant la mairie.

Le montant total H.T du projet est de 11 746,00 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	4 800,00 €	40,87 %
Conseil Départemental	1 848,00 €	15,73 %
Commune	5 098,00 €	43,40 %
Total	11 746,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 40,87 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 4 800 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de BIEVRES peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 35 800 € (2 400 € précédemment octroyés – conseil communautaire du 14/10/2020) sur son enveloppe de  $43\ 000\ €$ .

#### Dossier n°2 -

Vu la délibération du 9 décembre 2020 du Conseil Municipal de BIEVRES.

La commune de BIEVRES a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de la réfection de la toiture du logement communal sis 2 rue de Festieux.

Le montant total H.T du projet est de 4 876,73 €.

### Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	2 400,00 €	49,21 %
Commune	2 476,73 €	50,79 %
Total	4 876,73€	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 49,21 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 2 400 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de BIEVRES peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 33 400 € (7 200 € précédemment octroyés – conseils communautaires du 14/10/2020 et 23/03/2021) sur son enveloppe de 43 000 €.

#### Dossier n°3 -

Vu la délibération du 9 décembre 2020 du Conseil Municipal de BIEVRES.

La commune de BIEVRES a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de la reprise de concessions du cimetière.

Le montant total H.T du projet est de 4 600 €.

# Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	2 300,00 €	50,00 %
Commune	2 300,00 €	50,00 %
Total	4 600,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50,00 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 2 300 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de BIEVRES peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 31 100 € (9 600 € précédemment octroyés – conseils communautaires du 14/10/2020 et 23/03/2021) sur son enveloppe de 43 000 €.

#### Dossier n°4 -

Vu la délibération du 26 janvier 2021 du Conseil Municipal de CHAMBRY.

La commune de CHAMBRY a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de la réhabilitation, de l'aménagement et de la mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

Le montant total H.T du projet est de 281 828,35 €.

# Plan de financement prévu :

, i	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	79 000,00 €	28,03 %
Conseil Départemental - API	27 428,50 €	9,73 %
Etat - DETR	84 813,50 €	30,10 %
Commune	90 586,35 €	32,14 %
Total	281 828,35 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 28,03 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 79 000 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de CHAMBRY a consommé la totalité de son enveloppe de 79 000 €.

#### Dossier n°5 -

Vu la délibération du 4 décembre 2020 du Conseil Municipal de LANISCOURT.

La commune de LANISCOURT a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de la création de trottoirs route de Molinchart.

Le montant total H.T du projet est de 80 955 €.

# Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	25 000,00 €	30,88 %
Conseil Départemental - APV	24 910,00 €	30,77 %
Commune	31 045,00 €	38,35 %
Total	80 955,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 30,88 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 25 000 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de LANISCOURT peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 18 000 € sur son enveloppe de 43 000 €.

#### Dossier n°6 -

Vu la délibération du 9 janvier 2021 du Conseil Municipal de LAVAL-EN-LAONNOIS.

La commune de LAVAL-EN-LAONNOIS a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de l'aménagement des extérieurs du cimetière et du terrain de football (aménagement paysager et clôture) ».

Le montant total H.T du projet est de 16 202,12 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	8 101,06 €	50,00 %
Commune	8 101,06 €	50,00 %
Total	16 202,12 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 8 101,06 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de LAVAL-EN-LAONNOIS peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 34 898,94 € sur son enveloppe de 43 000 €.

#### Dossier n°7 -

Vu la délibération du 18 septembre 2020 du Conseil Municipal de PARFONDRU.

La commune de PARFONDRU a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de l'acquisition d'un tracteur.

Le montant total H.T du projet est de 17 500 €.

# Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	6 562,50 €	37,50 %
Conseil Départemental - API	4 375,00 €	25,00 %
Commune	6 562,50 €	37,50 %
Total	17 500,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 37,50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à 6 562,50 € maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041411 - Biens mobiliers, matériels, études

La commune de PARFONDRU peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 36 437,50 € sur son enveloppe de 43 000 €.

Dossier n°8 -

Vu la délibération du 18 septembre 2020 du Conseil Municipal de PARFONDRU.

La commune de PARFONDRU a déposé une demande de Fonds de concours dans le cadre de la réfection de l'Eglise - 1ère phase.

Le montant total H.T du projet est de 21 100 €.

Plan de financement prévu :

	Montant	Taux
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon - Fonds de concours	10 550,00 €	50,00 %
Commune	10 550,00 €	50,00 %
Total	21 100,00 €	100,00 %

Sachant que l'aide représentera au maximum 50 % du coût H.T. de l'opération, tout en ne pouvant dépasser la somme restant à la charge de la commune, la subvention octroyée s'élève à  $10\,550\, \in$  maximum.

Ligne budgétaire concernée : 2041412 - Bâtiments et installations

La commune de PARFONDRU peut encore bénéficier d'une aide s'élevant à 25 887,50 € sur son enveloppe de 43 000 € (6 562,50 € précédemment octroyés – conseil communautaire du 08/04/2021).

# Délibération :

Vu l'avis favorable du Bureau,

#### Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

- 1 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 4 800,00 € à la commune de BIEVRES pour l'opération : «Travaux de parking devant la mairie»,
- 2 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 2 400,00 € à la commune de BIEVRES pour l'opération : «Réfection de la toiture du logement communal »,
- 3 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 2 300,00 € à la commune de BIEVRES pour l'opération : «Reprise de concessions de cimetière »,
- 4 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 79 000,00 € à la commune de CHAMBRY pour l'opération : «Réhabilitation, aménagement et mise aux normes d'accessibilité de la mairie ».

- 5 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 25 000 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : «Création de trottoirs route de Molinchart»,
- 6 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 8 101,06 € à la commune de LAVAL-EN-LAONNOIS pour l'opération : «Aménagement des extérieurs du cimetière et du terrain de football ».
- 7 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 6 562,50 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : «Acquisition d'un tracteur»,
- 8 APPROUVE le versement d'un Fonds de concours de 10 550 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : «Réfection de l'Eglise 1ère phase »,
- 9 AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention,
- 10 PRENDS ACTE que la somme nécessaire sera imputée sur les dépenses d'investissements des crédits inscrits au budget 2021.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Président

DELHAYE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT A COMPTER DU 2 6 MARS 2021



Nombre de conseillers titulaires : 75
Nombre de conseillers présents : 57
Nombre de votes exprimés : 70
Votes favorables : 70
Votes défavorables : 00
Abstentions : 00

# FONDS DE CONCOURS

# Récapitulatif par communes lors du Conseil du 23 mars 2021

		150 1	21,89€	
total	1 958 000,00 €	143 194,56 €	6 927,33 €	1 807 878,11 €
Vorges	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Vivaise	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Veslud	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Vaucelles et Beffecourt	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Samoussy	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Presles et Thierny	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Parfondru	43 000,00 €	10 550,00 €	6 562,50 €	25 887,50 €
Orgeval	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Nouvion le Vineux	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Monthenault	43 000,00 €		364,83 €	42 635,17 €
Montchâlons	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Mons en Laonnois	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Molinchart	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Martigny Courpierre	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Lierval	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Laval en Laonnois	43 000,00 €	8 101,06 €	0,00€	34 898,94 €
Laniscourt	43 000,00 €	25 000,00 €	0,00€	18 000,00 €
Laon	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Festieux	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Etouvelles	43 000,00 €	5 364,00 €		37 636,00 €
Eppes	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Crépy	79 000,00 €		0,00 €	79 000,00 €
Colligis Crandelain	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Clacy et Thierret	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Chivy les Etouvelles	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Chérêt	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Chamouille	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Chambry	79 000,00 €	79 000,00 €	0,00€	0,00€
Cessières Suzy	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Cerny les Bucy	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Cerny en Laonnois	43 000,00 €	1 929,50 €	0,00€	41 070,50€
Bucy les Cerny	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Bruyères et Montbérault	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Bièvres	43 000,00 €	11 900,00 €		31 100,00 €
Besny et Loizy	43 000,00 €		0,00€	43 000,00 €
Aulnois Sous Laon	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Athies Sous Laon	79 000,00 €		0,00€	79 000,00 €
Arrancy	43 000,00 €	1 350,00 €	0,00€	41 650,00 €
Communes	2014 - 2020	enveloppe budgétaire 2041412 bâtiments installations	2041411 biens mobiliers, matériels,	solde
	subvention allouée	Montant prévisionnel des subventions accordées ou subvention réelle après mandatement		مامام